

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BENAMENIL

Séance du 14 décembre 2020.

L'an deux mil vingt et le quatorze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la commune de Bénaménil, sous la présidence de : Monsieur MINUTIELLO Bruno, Maire

Présents : M. CHAFFIN David, M. CHARIS Joël, M. DANCOISNE Julien, M. DOUCET Gilbert, Mme GUERIN ANDRE Laurence, Mme HUIN Claire, M. LINCK Martial, Mme MAGNIER Isabelle, M. MINUTIELLO Bruno, M. PERRON Jean-Pierre, Mme SCHLACHTER Cécile.

Procurations : M. MARTIN Nicolas a donné procuration à Mme HUIN Claire - M. SOUDANT Mikaël a donné procuration à M. PERRON Jean-Pierre

Absents (non excusés) : Mme GALLAIS Lindsay, M. LE NAOUR Cyrille

Absent (excusé) : /

A été nommée secrétaire : M. DANCOISNE Julien

Date de la convocation : 09/12/2020

Date d'affichage : 15/12/2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 13

Objet de la délibération

Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur DANCOISNE Julien pour remplir cette fonction.

Objet de la délibération

Administration générale – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2020.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 14 août 2020 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal du 27 novembre 2020 est adopté, à l'unanimité.

Objet de la délibération

Administration générale – Demande d'achat d'une partie de « l'usoir » devant les numéros 118 et 120 rue de la Libération.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu en mairie de Bénaménil une demande pour l'acquisition d'une partie de « l'usoir » par le propriétaire des maisons sises au 118 et 120 rue de la Libération.

Monsieur le Maire rappelle que « l'usoir » appartient au domaine public communal, il est possible de vendre ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix contre de ne pas vendre cette partie de « l'usoir » devant les 118 et 120 rue de la Libération et souhaite faire le point sur d'autres demandes d'achats éventuelles.

Objet de la délibération

Budget – Décisions Modificatives n° 2 de l'Exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires suivantes au titre de l'Exercice 2020 :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Article 6531 : Indemnités	:	608,00 €
Article 6688 : Autres	:	<u>15,00 €</u>
TOTAL	:	623,00 €

Recettes :

Article 752 : Revenus des immeubles	:	<u>623,00 €</u>
TOTAL	:	623,00 €

Objet de la délibération

Administration générale – Société Publique Locale SPL-DEMAT – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Par délibération du 25 octobre 2019, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aude et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissants (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres services », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal de la commune de BENAMENIL, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Objet de la délibération

Administration générale – SPL CINELUN' – Examen du rapport d'activités et de la situation économique de la SPL CINELUN'.

Par délibération du 19 avril 2019, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL CINELUN' créée en avril 2019 par la Ville de Lunéville et l'EPARECA.

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 4 novembre 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et donc l'activité de SPL CINELUN'.

Les documents mis à l'étude sont listés comme suit :

- Le bilan de mandat 2019-2020
- La situation comptable
- Le compte-rendu annuel des Représentants communs à l'Assemblée spéciale du 4 novembre 2020
- La présentation des Indicateurs financiers.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts de la société SPL CINELUN'

Vu le bilan de mandat 2019-2020,

Le Conseil Municipal de la commune de BENAMENIL, après examen, décide d'approuver le bilan de mandats 2019-2020, la situation comptable, le compte-rendu annuels des représentants communs et la présentation des indicateurs financiers, figurant en annexes, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication

Objet de la délibération

Administration générale – Rapport d'activités des services de la Communauté de Communes du territoire de Lunéville à Baccarat pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal de Bénaménil, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activités des services de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour l'année 2019.

Objet de la délibération

Administration générale – Assainissement - Rapport annuel 2019 Délégation de Service Public pour l'exploitation de la Station d'épuration de Lunéville.

Le Conseil Municipal de Bénaménil, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du Service Public s'Assainissement pour l'exploitation de la Station d'Épuration de Lunéville.

Objet de la délibération

Administration générale – Piscine – Rapport annuel 2019 – Délégation de Service Public relative à l'exploitation du centre aquatique AQUALUN'.

Le Conseil Municipal de Bénaménil, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du centre aquatique Aqualun'.

Objet de la délibération

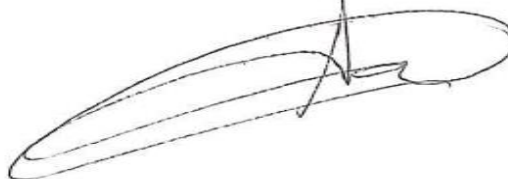
Administration générale – Propreté – Rapport annuel 2019 – Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes du territoire de Lunéville à Baccarat.

Le Conseil Municipal de Bénaménil, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 sur la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Fin de la séance : 21 h 30

Le Maire soussigné certifie que ces délibérations ont été publiées ou notifiées selon les règlements en vigueur.

Le Maire,
Bruno MINUTIELLO.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Minutiello', written over a faint, large oval shape that serves as a background or placeholder for the signature.